



ASSAINISSEMENT DE LA DÉCHARGE INDUSTRIELLE DE BONFOL COMMISSION D'INFORMATION ET DE SUIVI

Secrétariat :
c/o Office de l'environnement (ENV)
Les Champs Fallat
CH-2882 St-Ursanne
t +41 32 420 48 03, f +41 32 420 48 11
kathrin.gschwind@jura.ch
www.cis-bonfol.ch

Commission d'information de la DIB *Procès-verbal*

SEANCE N° 3/2010 DATE : **Jeudi, 16 septembre 2010**
LIEU : **Salle du Parlement, Delémont**
HEURE : **09h45 – 13h05**

| Entité | Participant-e | | Présent | Excusé/ Absent |
|---|---------------|-------------|---------|-------------------|
| Longet René, Président | | | X | |
| Entités fondatrices | | | | |
| RCJU – Office de l'environnement | Bapst | André | | X |
| | Fernex | Jean | X | |
| | Meusy | Jean-Pierre | | X |
| RCJU – Service juridique | Schaffter | François | X | |
| Expert RCJU | Buser | Marcos | | X |
| bci Betriebs-AG | Fischer | Michael | | X |
| | Aeby | Anton | X | |
| | Kurc | Damien | | X |
| | Luttenbacher | Rémi | X | |
| | Scharvogel | Bernhard | | X |
| Institutions suisses | | | | |
| Commune de Bonfol | Beuret | Jean-Pierre | X | |
| | Girardin | Pascal | X | |
| Commune de Beurnevésin | André-Fridez | Claude | | X |
| | Zbinden | Daniel | X | |
| Office fédéral de l'environnement | Wenger | Christoph | | X |
| | Hammer | Bernhard | | X |
| Institutions françaises | | | | |
| Région Franche-Comté - Administration | DREAL | Collin-Huet | | X |
| | DREAL | Gardès | X | |
| | DREAL | Recchia | | X |
| Région Alsace - Administration | DREAL | Gillet | | X |
| | DREAL | Vallart | | X |
| Département Haut-Rhin, Administration | DDT | Spies | | X |
| | DDT | Comesse | X | |
| | ARS | Michel | | X |
| Département Haut-Rhin, Conseil général | | Reinhard | | X |
| | | Walter | | X |
| Préfecture du Haut-Rhin; coordination des services de l'Etat français par le Sous-Préfet d'Altkirch | | Charrier | X | |
| Territoire de Belfort, Administration | ARS | Lalaurie | | X |
| Territoire de Belfort, Conseil général | | Forcinal | | X |
| | | Raymond | X | |

| Entité | Participant-e | | Présent | Excusé/ Absent |
|--|---------------|--------------------------------------|---------|-------------------|
| SMARL, Syndicat mixte pour l'aménagement et la renaturation du bassin versant de la Largue et du secteur de Montreux | Dietmann | Daniel | | X |
| | Waechter | Antoine | | X |
| Commune de Pfetterhouse | Frisch | Jean-Rodolphe, Vice-président CIS | X | |
| | Heyer | Morand | X | |
| Commune de Réchésy; Communauté des communes de Sud Territoire | Ecoffey | Hubert | X | |
| | Pinol | Jean-Pierre | | X |
| Syndicat intercommunal de l'assainissement de la Vallée de l'Allaine | vacant | | | |
| Société civile | | | | |
| WWF Suisse | Riat | Philippe | | X |
| Greenpeace Suisse | Wüthrich | Mathias | | X |
| | Boehlen | Nadia | | X |
| Pro Natura Jura | Egger | Jean-Pierre | | X |
| | Merguin Rossé | Lucienne | | X |
| Unia Le Syndicat | Fedele | Pierluigi | | X |
| | Hamel | Arthur | | X |
| Demeter Schweiz | Küffer Heer | Susanne | | X |
| Collectif Bonfol franco-suisse | Fousseret | Alain | | X |
| | Walther | Jean-Louis | X | |
| | Forter | Martin | X | |
| Commission de protection des Eaux de Franche-Comté | Lassus | Michel, Vice-président CIS | X | |
| Chambre de commerce et d'industrie du Jura (CCIJ) | Gerber | Jean-Frédéric | | X |
| equiterre | Chevalley | Isabelle | | X |
| Alsace Nature Haut-Rhin | Bernhard | Pierre | X | |
| | Pluskota | Jean | | X |
| Invités | | | | |
| SDIS 68 | Denain | Edouard | X | |
| SDIS 68 | Moine | Pascal | X | |
| RCJU, Section protection de la population | Scheder | Damien | X | |
| RCJU, Chimiste cantonal | Ramseier | Claude | X | |

Introduction

R. Longet ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux membres présents. Il remercie le Gouvernement jurassien de la mise à disposition de la salle du Parlement. Il rappelle l'événement intervenu en date du 7 juillet ainsi que le rôle de la CIS qui consiste en l'information et le suivi du dossier de la DIB.

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour proposé est adopté sans modification.

2. Procès-verbal de la séance du 10 juin 2010

Le procès-verbal de la séance du 10 juin 2010 est accepté sans modification.

3. Débriefing de l'exercice des forces d'intervention du 13 mars 2010

R. Longet rappelle la demande des membres intervenue lors de la dernière séance. Ils avaient souhaité recevoir un résumé du débriefing de l'exercice des forces d'intervention du 13 mars. Pour cette raison, M. D. Scheder, président du Groupe d'alarme et d'intervention, participe à la séance de ce jour. Sous point 4, sera traité l'événement du 7 juillet. R. Longet informe que plusieurs membres avaient souhaité tenir une séance dans l'immédiat suite à l'événement du 7 juillet. D'entente avec les autorités, il a été décidé de garder la date de ce jour. Les communiqués de presse publiés en commun par bci et le Canton ont été distribués. Avant de passer la parole à D. Scheder, R. Longet rappelle le point 5 à l'ordre du jour qui traitera de la visite du site de HIM à Biebesheim. A l'issue de la séance du jour est agendée la "première" du film de la CIS.

D. Scheder explique le processus lié à l'exercice du 13 mars. Il fait part des principaux buts de l'exercice et fait un rappel des partenaires. Les buts de l'exercice : chercher et transmettre les informations, gérer les alarmes et mettre en œuvre les forces adaptées, coordonner les forces d'intervention, transmettre les informations entre la cellule ORCA (Organisation en cas de catastrophe) et les forces d'intervention, relayer l'information par la radio locale RFJ, poursuivre et retravailler les processus de décontamination par les pompiers (personnes et matériel), gérer et desservir un poste médicalisé avec la REGA (Schweizerische Rettungsflugwacht), prendre en charge des personnes dans le terrain au niveau psychologique par l'AJUSTE (Association jurassienne d'urgence et de soutien aux traumatisés de l'existence), gérer les Chemins de fer du Jura (CJ) responsables du transport des marchandises, coordonner les spécialistes chimiques. Env. 130 personnes intervenantes ont participé à l'exercice sur le site, soit un dispositif énorme. Les partenaires : les pompiers du SIS Vendline, des Centres de renfort de Porrentruy et Delémont, du CODIS 68 et, en appui, du CODIS 90, les représentants de l'Hôpital jurassien, de la REGA, d'AJUSTE, de la Police, du Central d'engagement de la Police, des CJ et de la cellule d'ORCA pour gérer la communication à la population. Evidemment, ont également participé les collaborateurs de bci et des consortiums sur le site ainsi que la radio locale RFJ.

D. Scheder mentionne ensuite quelques éléments et points de correction, notamment : la transmission par radio. Dans l'intervalle, le dispositif Polycom, un unique système de transmission, a été mis en place dans le Canton du Jura. Le problème d'identification : il fallait gérer un grand nombre d'acteurs dont les patrons étaient difficiles à identifier. Entre-temps, il a été décidé d'équiper les patrons de gilets verts afin de permettre une identification rapide. Le problème de distinguer entre contamination et intoxication : suite à une erreur, identifiée après l'exercice, le chef d'intervention était parti de l'idée que les 5 personnes restées à l'intérieur de la halle étaient contaminées alors qu'elles étaient intoxiquées. Cette estimation a conduit au fait que les 5 personnes sont restées sans secours. Les forces auraient dû prendre en charge immédiatement ces personnes pour les amener à l'hôpital.

D. Scheder indique que le scénario de l'exercice avait engendré certaines critiques. Toutefois, D. Scheder constate qu'il s'agissait d'un bon exercice, avec l'expérience du 7 juillet, il convient de conclure que c'était le bon scénario.

S'agissant de l'avenir, les exercices continueront, il faut s'entraîner en collaboration et trouver un langage commun entre les différents acteurs.

R. Longet remercie D. Scheder pour son intervention. Il est important qu'un exercice mette en évidence les failles et permette d'en tirer les conclusions nécessaires. Il ouvre la discussion.

M. Forter demande ce qu'il se passe avec des éventuels blessés contaminés ?

D. Scheder répond que dans ce cas, les blessés sont pris en charge par les pompiers. La décontamination sur site est la tâche des pompiers du CR de Delémont. Après la décontamination, les blessés sont pris en charge par les forces sanitaires (ambulance ou la REGA).

J. Raymond demande s'il est imaginable que la contamination passe les combinaisons.

D. Scheder répond qu'il est préférable de faire la décontamination sur site par les pompiers. Elle se fait dans un local de décontamination installé par les pompiers.

R. Longet remercie D. Scheder et lui souhaite plein succès pour ses missions.

4. Suivi environnemental et social

4.1 Événement du 7 juillet 2010

Canton

J. Fernex relate l'événement du 7 juillet. En date du 7 juillet, à 14h00 précises, une violente explosion a eu lieu dans la halle d'excavation. Elle a été perçue dans les villages de Bonfol et Pfetterhouse. Aucune personne n'a été gravement blessée. Un machiniste a été mis en observation à l'hôpital à Porrentruy, choqué par l'événement. L'explosion a provoqué une ouverture de certains exutoires de chaleur et de fumée (ECF), présents sur le toit de la halle. Au moment de l'explosion, des vapeurs des déchets et des poussières ont été expulsés par ces ouvertures et rejetés dans l'environnement. Cette émanation a été de très courte durée. L'installation de traitement de l'air n'a pas cessé de fonctionner pendant l'événement et après celui-ci. La première chose à faire était de vérifier que l'installation de ventilation et l'installation de traitement de l'air fonctionnaient et que la dépression était maintenue. Très peu de temps après l'explosion, la dépression a été regagnée, ce qui signifie que la quantité d'air pollué qui a pu s'échapper ensuite était faible. Une faible dépression a été retrouvée en quelques minutes ce qui permettait de minimiser les immissions dans l'environnement. La question du risque se posait évidemment, le vent soufflait en bise (direction Bonfol). Les spécialistes des pompiers du SDIS 68 ont tout de suite pu être mobilisés et les premières mesures ont été faites à l'intérieur de la halle et à l'extérieur, à Bonfol ainsi que dans les villages voisins. Ces mesures seront décrites sous point 4.2 par les représentants du SDIS 68. Les mesures ont permis de répondre à la question de l'éventuel danger immédiat pour la population et cas échéant à la nécessité de confiner la population chez elle. Les appareils de mesure n'ont rien détecté. De ce fait, il a pu être affirmé, lors de la conférence de presse de 18h, qu'il n'y avait pas de danger immédiat pour la population et pas de mesures de confinement à prendre.

Les mesures ont été complétées par le réseau de surveillance en place (4 stations permanentes de monitoring de la qualité de l'air). Ce monitoring consiste en une mesure en continu des composés organiques volatils (COV) et des retombées de poussières. L'ensemble des résultats des mesures de l'air ne montre pas de traces de polluants liés à l'événement dans les stations de mesures de l'air. Il permet également de dire que le risque pour la population a été extrêmement faible. L'ensemble de ces résultats a été publié par bci dans le Rapport de surveillance environnementale de réalisation (RISER) n° 26/2010, publié sur le site internet de bci.

S'agissant des effets de l'événement sur les eaux et les sols, il y a tendance à dire que les risques ont été faibles de ce côté-là. Le suivi se fait au niveau des débits drainés de la décharge, du débit traité dans la STEP, de la qualité de l'eau dans les piézomètres à proximité de la décharge. Toutes les analyses qui ont été effectuées montrent qu'aucune conséquence sur l'environnement n'a pu être mise en évidence. A noter toutefois, que l'événement peut avoir eu des conséquences encore non détectables sur les eaux souterraines, vu la lenteur d'écoulement des eaux dans les cailloutis du Sundgau. Les conséquences seront peut-être constatées dans un mois. La nécessité du suivi est évidemment toujours maintenue. Du reste, cette surveillance s'est faite avant l'événement et se poursuit au delà de l'événement. Elle devrait permettre de voir d'éventuelles conséquences. Au stade actuel, on peut dire que les conséquences de l'événement du 7 juillet, bien que graves pour l'exploitation toujours suspendue, ont très bien été maîtrisées pour l'environnement. Une des raisons principales à cela est que dans toute l'élaboration du projet, les aspects de sécurité ont été examinés avec beaucoup de soins et, entre autre, la probabilité d'une explosion a été reconnue. Aussi, les analyses de risque avaient déterminé qu'une explosion limitée ne devait pas avoir d'effet sur la structure de la halle, ce qui s'est vérifié.

R. Longet remercie J. Fernex. Les mesures analytiques vont certainement intéresser les membres de la CIS de même que les causes de l'événement. Il ouvre la discussion.

S'agissant des mesures de sécurité, M. Lassus souhaite savoir de quel type de mesures de renforcement il s'agirait. Etant donné que les 42 ECF se sont ouverts, il pense qu'un renforcement au niveau physique a été effectué, ainsi qu'au niveau de la sécurité de la population. En ce qui concerne la surveillance de la qualité des eaux souterraines, un renforcement des contrôles devrait être pris. M. Lassus aurait d'autres questions concernant l'origine de l'explosion. Il souhaite savoir quand seront rendues les conclusions de l'expertise effectuée par la Police scientifique de Zurich. Si cette expertise n'arrive pas à déterminer l'origine de l'explosion, qu'est-ce qui est prévu à l'avenir ? Est-ce que l'opération de nettoyage du site se poursuit et dans quelles conditions ?

J. Fernex répond que l'aspect sécurité se situe plutôt au niveau de l'enveloppe du bâtiment et non au niveau des ECF. Les conditions pour la reprise de l'exploitation ne sont aujourd'hui ni fixées ni discutées dans le détail. Il est prématuré de pouvoir en parler. Les mesures de sécurité qui devront être renforcées seront prises en premier lieu au niveau des travailleurs et de la population, mais aussi au niveau du bâtiment, au niveau de l'organisation en cas d'événement et toute une série d'autres mesures. L'idée de renforcer l'intégrité de la halle et des ECF pourra peut être envisagée, à priori, ce n'est pas le cas. Les mesures qui sont prises dans des bâtiments industriels dans un tel cas consistent plutôt à affaiblir une partie du bâtiment lui-même de manière à permettre de délester la puissance du souffle, en admettant que la bouffée du polluant qui peut être relâchée de manière ponctuelle est nettement moins grave que ce qui peut se passer en cas de dommages à la totalité du bâtiment. Il n'y a donc peu de chance que l'on choisisse de renforcer les ECF.

J. Frisch demande quelle surface les ECF couvrent. A. Aeby répond qu'il y a en tout 88 ECFs sur le toit de la halle d'excavation, un exutoire couvre environ 5 m², la totalité de la surface du toit étant de 18'000 m². Lors de l'explosion 42 ECF se sont ouverts.

R. Longet rappelle la question de M. Lassus relative au délai concernant l'analyse de la Police scientifique et la reprise des travaux.

S'agissant des analyses de la Police scientifique, D. Scheder ne dispose pas de nouvelles. J. Fernex ajoute qu'il est souhaitable de laisser le temps nécessaire aux experts afin qu'ils puissent bien analyser et évaluer la situation. Une séance entre Canton et bci aura lieu ces prochains jours afin de discuter le processus relatif à la reprise des travaux d'excavation.

M. Lassus indique qu'il serait souhaitable, lorsque les résultats seront connus de réunir une séance extraordinaire de la CIS afin de pouvoir en débattre.

R. Longet rappelle qu'il est prévu, à l'issue de la séance, de prévoir la date de la prochaine séance. Il conviendrait éventuellement de fixer une date de réserve pour échelonner la prochaine réunion le plus proche possible.

D. Zbinden remarque que la structure de la halle est très solide. Le fait qu'elle a lâché ne l'étonne toutefois pas. J. Fernex répond qu'il est très important que la structure métallique tienne car elle tient l'ensemble de l'édifice. Si un ECF est endommagé, c'est quelque chose qui peut être colmaté après l'événement avec des bâches, de manière efficace et très rapidement. Il aurait été possible d'exiger de bci qu'elle construise un bloc en béton. Cela n'a pas de sens, ni d'un point de vue de la sécurité ni d'un point de vue de l'environnement. L'important est de disposer d'une structure qui résiste à des événements importants et de dispositifs moins résistants (paroi et toiture) qui permettent eux d'absorber de telles explosions.

J. Raymond demande quelles sont les atteintes connues aux personnes et aux structures (matériel). Supposant que cet événement a été filmé par des caméras de surveillance, il demande s'il est possible d'en avoir les images avant, durant et après l'événement.

J. Fernex répond à la question concernant les atteintes aux personnes. Mis à part le machiniste qui se trouvait dans la halle et qui a été choqué et très légèrement blessé par des morceaux de verre, il n'y a pas eu d'autres personnes touchées. S'agissant des dégâts de matériel, J. Fernex laissera bci apporter la réponse.

En ce qui concerne le visionnage des images, J. Fernex indique qu'au moment où les résultats de la Police scientifique de Zurich seront disponibles les images pourraient éventuellement être diffusées. Il conviendra toutefois préalablement de laisser au Canton le temps d'en tirer les conclusions en prévision d'une reprise des travaux.

R. Longet prend acte de la demande de J. Raymond.

P. Bernhard s'interroge concernant la localisation de l'explosion. Il demande au dessus de quel stockage l'explosion s'est produite et si elle est due au dégagement de gaz se trouvant dans la fosse ou si elle est due aux engins qui interviennent. Il souhaite savoir quelle est la nature exacte des produits qui ont été analysés à proximité de l'endroit de l'explosion.

J. Fernex propose de laisser répondre les représentants de bci. L'explosion s'est produite dans la halle d'excavation, dans la partie sud de la décharge.

P. Bernhard demande s'il existe un inventaire, un historique des quantités de déchets déposés. Il souhaite également savoir si la fontaine de St-Fromont est suivie.

H. Ecoffey souhaite signaler à M. Bernhard que la CIS fonctionne depuis l'an 2001. L'intervention de M. Bernhard est tardive et il ne sera pas possible de refaire ici l'historique. R. Longet précise à l'intention de M. Bernhard qu'il trouve sur le site de la CIS tous les procès-verbaux qui l'informeront des débats qui ont eu lieu depuis la création de la CIS. Il propose toutefois de répondre brièvement sur certains points.

J. Fernex indique que la source de St-Fromont, comme 80 autres points, est très bien suivie, avant et après l'explosion, de même que la source de Pfetterhouse et l'ensemble des points d'eau concernés. R. Longet précise que le fait de ne pas avoir un inventaire suffisant des déchets entreposés est bien la raison pour laquelle il y a des problèmes d'identifier les risques.

J.-L. Walther remarque qu'il est très vivement intéressé aux analyses de la Police scientifique de Zurich. La CIS est intéressée au contenu du rapport attendu de ces experts. Il est important de voir comment une telle enquête se fait. La CIS est intéressée aussi sur les conséquences et les mesures prises par la suite. Il souhaite savoir si, du point de vue environnement, il n'est pas envisageable de faire des analyses par screening pour voir éventuellement la différence entre avant et après l'événement. Il s'interroge par ailleurs sur les raisons qui font que les résultats des analyses par screening de 2009 ne sont pas encore disponibles.

R. Longet demande pourquoi il a été demandé aux experts de la Police zurichoise d'effectuer les investigations et dans quel délai les résultats seront disponibles.

D. Scheder répond que la Police scientifique de Zurich est le seul centre de compétence en Suisse pour les investigations de ce genre. Ce centre a été mandaté directement par la Police cantonale. S'agissant du délai, J. Fernex indique qu'une 3^{ème} prise d'échantillon a eu lieu le 1^{er} septembre.

En ce qui concerne les résultats d'analyses par screening de 2009, J. Fernex regrette le retard pris à la finalisation du rapport et il prend ce retard sur lui. Plusieurs éléments font que les résultats ne sont pas encore publiés, notamment liés à des problèmes techniques au laboratoire et à l'application de la méthode Oehme qui a été discutée et affinée par la suite. Ceci dit, des nouveaux prélèvements pour des screenings ont été effectués le 8 septembre. J. Fernex espère pouvoir publier les résultats y relatifs en même temps que ceux de 2009. Il rend attentif au fait que les analyses screening effectuées par bci ont été publiées.

J.-L. Walter demande quand concrètement les résultats et le rapport Oehme seront disponibles. Il n'est plus prêt à attendre plus longtemps. R. Longet peut comprendre M. Walther et demande à J. Fernex de tout mettre en œuvre afin que les résultats soient disponibles fin octobre. J. Fernex prend acte de ce souhait, tout en précisant qu'il ne livrera pas de résultats sans qu'ils soient évalués et interprétés. J.-L. Walther rappelle que le Prof. Oehme fait une distinction entre mesures et interprétation. Il ne faut pas bloquer les mesures à cause de l'interprétation. Le Collectif Bonfol souhaite avoir les résultats bruts.

S'agissant des eaux pluviales en provenance du toit de la halle, J.-M. Comesse souhaite savoir si une gestion particulière des eaux et déchets en provenance du toit est prévue. J. Fernex répond que la quantité est très faible. La toiture a été nettoyée rapidement et complètement. Ce n'est pas une décontamination, mais ce nettoyage a fait que dans le bassin d'eaux industrielles qui récolte les eaux du toit on ne trouve pas de traces.

M. Forter a le sentiment que J. Fernex ne souhaite pas faire part de ce qui s'est passé le 7 juillet. Selon les informations du Collectif Bonfol, la pelle mécanique se trouvait à un endroit de la halle où le pont roulant ne peut pas atteindre les déchets. M. Forter est de l'avis que la pelle mécanique a provoqué une explosion de chlorate. Le chlorate est une substance très réactive, utilisée par Ciba-Geigy dans les années 60 à 70 à Bâle pour produire de la chloroanthraquinone. Selon M. Forter, le chlorate venait de Rheinfelden de l'entreprise Degussa. Il pense que la quantité trouvée n'est pas la seule quantité présente dans la décharge. M. Forter trouve étonnant que l'on trouve cette substance encore sous forme explosive dans la décharge. Le risque d'explosion se posera de nouveau demain. M. Forter souhaite savoir comment bci va évoquer les explosions dans le futur et comment bci va éviter d'avoir des travailleurs dans cette halle étant donné que des explosions peuvent se reproduire. M. Forter remarque que la pelle mécanique était équipée d'une fenêtre blindée devant, ceci sur la base d'une exigence du Canton. Les fenêtres de côté n'étaient pas blindées. Pour cette raison, le machiniste a été blessé par des éclats de vitres. M. Forter ajoute qu'il ne s'agissait pas d'explosifs militaires, mais des produits en provenance de la chimie. Le Collectif Bonfol a eu une séance avec bci lors de laquelle, il n'a reçu aucune information concernant l'explosion. M. Forter est

de l'avis qu'il y a deux problèmes : comment éviter des explosions et comment éviter d'avoir des personnes dans la halle d'excavation.

R. Longet constate que ces questions vont exactement dans le sens de l'utilité de la CIS. Si au sein du Collectif il y a eu des insatisfactions, la CIS est le bon endroit pour en parler.

J. Fernex répond que les questions soulevées par M. Forter sont exactement les questions que le Canton pose. Quel est le risque que cette explosion se reproduise, qu'est-ce que l'on peut faire pour limiter au maximum ce risque et, en cas d'une nouvelle explosion, qu'est-ce que l'on peut faire pour limiter au maximum ce risque pour les travailleurs. Ces trois questions sont intensément réfléchies et discutées. Les autorités cantonales ne donneront pas d'autorisation de reprendre les travaux d'excavation avant d'avoir des réponses satisfaisantes à ces questions.

En ce qui concerne la présence du machiniste dans la halle, R. Longet demande si cette présence était voulue ou s'il s'agit d'une erreur humaine.

J. Fernex répond que l'essentiel de l'excavation des déchets est prévu par grappin. Par contre, il a été prévu depuis toujours de réaliser des travaux de décapage du couvercle avec des machines équipées pour ces travaux. Ces travaux sont tout à fait conformes.

M. Forter remarque que le machiniste se trouvait sur le niveau du socle de la décharge ce qui constitue un problème. Toutes les images publiées par bci ne montrent jamais de présence humaine. M. Forter demande si J. Fernex peut confirmer qu'il s'agissait de chlorate qui était à l'origine de l'explosion.

J. Fernex ne peut pas confirmer cette affirmation. Le Canton a reçu un rapport intermédiaire de la Police scientifique de Zurich de 1½ pages sous forme d'une lettre. Les experts de la Police scientifique de Zurich prennent beaucoup de précaution. A ce jour, on ne peut que spéculer sur les raisons de l'explosion. Le pont roulant permet effectivement d'excaver la majorité des déchets. La partie tout au sud ne peut cependant pas être traitée par le pont roulant. Il est prévu que des travaux se font par des machines. Il s'agit de travaux de décapage de la dernière couche de déchets sur l'encaissant. Les mesures de sécurité prévoient que pendant que des travaux d'excavation sont en cours, il n'y a aucun travail effectué par des machines à moins de 40 mètres.

P. Girardin rappelle le jour de l'événement. L'explosion de 14h00 a été ressentie par la population de Bonfol et Beurnevésin. Vers 15h30, il y a eu le retentissement des sirènes des forces d'intervention. Par rapport à l'information à l'intention de la population, P. Girardin constate un certain manquement. La population est restée plusieurs heures sans savoir ce qu'il se passait à la décharge. P. Girardin souhaite que l'on lui explique ce qui s'est passé au niveau de l'information à la population.

D. Scheder répond que l'enclenchement des sirènes des forces d'intervention est une obligation dès que l'alarme est déclenchée. S'agissant de l'information de la population, il indique qu'à 18h00 une conférence de presse a eu lieu. D. Scheder avoue toutefois que des améliorations au niveau de la communication sont toujours possibles. Il prend note des doléances de M. Girardin, tout en indiquant qu'il ne s'agit pas non plus de faire paniquer la population. Pour P. Girardin, l'information aurait rassuré la population. D. Scheder rappelle que les représentants des autorités communales étaient sur place. R. Longet ajoute que l'information ne passe pas forcément par les maires. Il conviendrait peut-être tout de même de passer l'information par la radio locale pour rassurer la population. D. Scheder en prend acte.

J.-R. Frisch indique que son adjoint, M. Heyer était sur place le 7 juillet. J.-R. Frisch a beaucoup fait attention à toutes les explications de J. Fernex. Globalement, J. Fernex a dit qu'il n'y avait pas de danger pour la population. J.-R. Frisch en prend acte. Il constate tout de même qu'il y a un problème lié aux résultats de screening qui ne sortent pas et qui font que s'installe une certaine suspicion. Jusqu'à présent, J.-R. Frisch a toujours fait confiance à la position du Canton. Après tout ce qu'il a entendu en ce jour, il doute. Il souhaite qu'il soit fait état de ces screenings le plus vite possible. Il n'est pas cohérent de dire d'une part qu'il n'y a pas de danger et d'autre part de ne pas communiquer des résultats. La confiance va jusqu'à un certain point.

J. Fernex a bien pris note de ces remarques. Il souhaite préciser que les membres de la CIS ont vu des centaines de résultats d'analyses qui sont bien plus déterminants pour pouvoir juger de la qualité de l'environnement.

R. Longet souhaite savoir pour quelle raison les résultats ne sont pas encore publiés. Si c'est pour une raison de surcharge c'est compréhensible. Mais il serait important de connaître les raisons afin de bien

comprendre et, pour les maires, afin de se positionner vis-à-vis des administrés. Serait-il possible de recevoir les données brutes ?

J. Fernex explique les raisons du retard. Le dossier est malheureusement passé derrière d'autres priorités. Une raison est certainement la complexité de la méthode et la difficulté de comparaison de méthodes analytiques de laboratoire.

M. Lassus ne souhaite pas de climat suspicieux. Ayant appris qu'il y a un rapport intermédiaire, il se demande à quoi sert la CIS – c'est le lieu adapté pour en débattre et pour en discuter sereinement l'avenir.

R. Longet demande si le rapport intermédiaire peut être communiqué à la CIS. D. Scheder répond qu'il s'agit effectivement d'un rapport sous forme d'une lettre. Il propose qu'il se renseigne au niveau du Canton.

R. Longet s'adresse à F. Schaffter en tant que juriste du Canton pour savoir s'il s'agit d'un problème juridique. F. Schaffter précise que, dans la mesure où il s'agit d'un dossier en cours, il n'y a aucune obligation de transmettre le rapport. Il appartient toutefois à la Police cantonale de décider.

R. Longet rappelle le statut et le règlement de la CIS. Il serait heureux de joindre ce rapport au procès-verbal.

Pour M. le Sous-Préfet d'Altkirch A. Charrier, il est important de déterminer le processus d'information en cas d'événement. Il lui semble très important d'avoir une fiche de réflexion simple sur la méthode d'informer la population afin de pouvoir réagir en amont. Il est important de s'interroger qui doit informer sur quel contenu quand.

J. Fernex répond qu'au niveau de la DIB, ce genre de questions est traité par le Groupe de travail alarme et intervention (G.A.I.), présidé par D. Scheder. En outre, cet aspect d'information est réglé indépendamment de la DIB, dans le cadre de l'ORCA (Organisation en cas de catastrophes), voire l'EMCC (Etat major cantonal en cas de crise). Tout événement est à ce moment-là pris en charge par les instances d'ORCA et de l'EMCC.

D. Scheder ajoute qu'il convient peut-être d'être plus réactif. Il se montre prêt à discuter de l'établissement d'une fiche type de communication.

A. Charrier indique que le temps de réaction est extrêmement important pour la population. Il propose de faire une séquence de travail et d'établir une fiche de communication.

M. Forter rappelle trois choses, à savoir la communication qui ne doit pas se faire seulement après deux heures. Il convient de prendre comme exemple la décharge de Kölliken. Le soir de l'événement même (en 2008), les images de l'explosion ont passé à la télévision. Cela devrait être un exemple pour le Canton et pour bci. S'agissant des résultats des analyses par screening, M. Forter indique que la décision du Tribunal ne disait pas que les résultats doivent être interprétés, mais qu'ils doivent être transmis au moment où ils sont disponibles. Il demande si le Canton avait fait des analyses approfondies de l'air dans la halle après l'explosion.

J. Fernex répond que les analyses effectuées sur place par les représentants du SDIS 68 sont des analyses sommaires. Les mesures réalisées dans la halle dans l'air ambiant ont montré qu'il y avait une concentration de COV relativement élevée, mais normale par rapport aux concentrations que l'on a lors de l'exploitation normale.

M. Forter demande si des échantillons avaient été pris.

Ch. Demark explique la technique de l'appareil de mesures. Il indique que les pompiers du SDIS 68 ont fait des mesures dans la halle dès leur arrivée. Ces mesures, effectuées avec un appareil PID, n'ont pas été enregistrées.

M. Forter, en espérant qu'une telle explosion ne se produira plus, propose que lors d'une prochaine fois, des échantillons soient pris immédiatement après l'explosion avant l'installation de traitement et qu'ils soient analysés par screening pour savoir effectivement ce qui est sorti. J. Fernex prend note de cette proposition.

M. Heyer rebondit sur la gestion de la communication et le temps de réaction. Il remercie les intervenants du SDIS 68 de leur travail. Il se demande comment le système de dépression a pu continuer de fonctionner si les ECF étaient ouverts et s'interroge sur l'état de santé actuel du machiniste présent dans la halle. J. Fernex propose de laisser bci répondre à cette dernière question. S'agissant des ECF ouverts et de la

dépression maintenue, il répond comme suit. Au moment de l'explosion, une forte pression s'est développée qui a fait ouvrir certains ECF. A ce moment-là, la halle était très brièvement en état de surpression. Le système d'aspiration est dimensionné de manière à garantir une pression de 20 Pascal quand les ECF sont fermés. Les mesures ont été faites pendant que les 20 Pascal n'ont pas été rétablis. Le niveau de dépression n'était pas aussi bon que normalement. Les volumes aspirés étaient quand-même relativement importants et la dépression s'est rétablie en quelques secondes. L'ouverture est grosse, mais relativement à la taille de la halle, elle n'est pas énorme.

H. Ecoffey rebondit sur la question de la communication. Il précise que les maires sont toujours informés par les SDIS. Dès lors, les maires du Territoire de Belfort n'ont pas été informés. L'information circulait très rapidement sur internet. Certaines personnes ont téléphoné à la Mairie de Réchésy. Il y a effectivement lieu de revoir le système d'information des maires.

R. Longet indique qu'il est important que les maires et d'autres responsables du Territoire de Belfort soient informés aussi rapidement que tous les autres.

bci Betriebs-AG

R. Luttenbacher relate l'événement du 7 juillet. Le 7 juillet à 14h00, une explosion locale a eu lieu dans la halle d'excavation. Lors de cette explosion, il se trouvait que tous les chefs de projet de bci et des consortiums étaient sur place. Ils ont pu immédiatement constater qu'au moment de l'explosion une personne se trouvait dans une pelle rétro. Cette personne a pu quitter la halle d'excavation par ses propres moyens. Elle a été amenée pour contrôle à l'Hôpital de Porrentruy d'où elle est sortie le lendemain. Mis à part l'état de choc, les examens médicaux n'ont pas relevé d'autres blessures si ce n'est une coupure superficielle à la main. Au niveau de l'environnement, R. Luttenbacher indique que beaucoup a déjà été dit. Certains des ECF, prévus pour évacuer la chaleur, ont réagi, ce qui a eu, selon la Police scientifique de Zurich, un effet positif en minimisant les dégâts. Il rappelle que la décision relative à la mise en place d'ECF a été prise très en amont du projet d'assainissement. En cas d'incendie et de température élevée, ils s'ouvrent. Cela est positif pour préserver la halle, pour l'environnement ce l'est sans-doute moins à court terme. C'est pourquoi les ECF sont équipés d'un système de rabattement de fumées. En l'occurrence, les ECF, même s'ils n'avaient pas été prévus pour réagir en cas d'explosion, ont apporté leur contribution positive à la réduction des dégâts et de l'impact environnemental.

Au niveau de l'intervention des forces de secours, D. Scheder a mentionné les éléments essentiels. Les forces sont intervenues avec deux buts : préventivement, pour maîtriser le départ d'un incendie à retard qui aurait pu se déclencher, sachant que cette explosion n'a pas été suivie d'un incendie ; et évaluer la qualité de l'air à l'extérieur du site, dans le but de savoir s'il y avait un risque pour la population et savoir s'il faut la confiner chez elle.

La Police scientifique de Zurich est intervenue très rapidement et était sur place dès 20h00. Elle est revenue le lendemain prendre les premiers échantillons et une semaine après pour prendre des échantillons sur la pelleuse impliquée après que celle-ci ait été sortie de la zone noire et mise dans un endroit sûr pour pouvoir effectuer les prélèvements.

R. Luttenbacher indique que depuis le 7 juillet plusieurs processus sont en cours en parallèle :

S'agissant des investigations en cours au sein de la Police scientifique de Zurich, le rapport final devrait parvenir aux autorités cantonales environ début octobre.

Le surlendemain de l'événement, sachant que la première phase était d'obtenir l'aval des spécialistes de la statique pour entrer dans la halle, bci et ses partenaires ont démarré leurs investigations, notamment en faisant des contrôles des installations et un inventaire des différents dégâts dans la halle, en évaluant les réparations nécessaires et en passant les commandes y relatives. En ce moment, les réparations suivent leur cours. bci et ses partenaires estiment pouvoir terminer ces travaux de réparation d'ici fin octobre.

A un autre niveau, il s'agit de connaître les résultats définitifs des investigations de la police scientifique et de réfléchir sur de possibles mesures de sécurité supplémentaires à prendre. La définition du risque étant connue, les mesures peuvent porter sur deux niveaux : 1) comment éviter qu'un tel incident se déclenche et 2) réduire au maximum les conséquences, sachant que ces conséquences sont dans trois domaines, à savoir l'atteinte aux personnes, aux bâtiments/infrastructures et à l'environnement. La priorité est évidemment la préservation de l'intégrité des personnes qui travaillent sur le site.

S'agissant enfin de la communication, quatre communiqués ont été publiés en collaboration avec les autorités cantonales, le premier, le jour de l'explosion à 18h00 suite aux mesures de la qualité de l'air qui avaient été faites. Il y avait une volonté d'inviter un maximum de médias (suisses et français) – cela est une des explications pourquoi la conférence de presse a seulement eu lieu à 18h00.

Pour rebondir sur les différentes questions qui ont été posées, R. Luttenbacher met en évidence les éléments ci-après. La présence de la personne dans la halle au moment de l'explosion était normale. Le concept d'excavation prévoit l'excavation avec un grappin, mais pour certaines activités spécifiques, bci n'a jamais exclu la présence de personnel dans des machines spécialement équipées dans cette zone. C'est pour cette raison que les machines sont équipées d'une vitre frontale blindée. Au moment de l'explosion, la personne n'était pas en train d'excaver des déchets. Elle était en train de nettoyer le socle de la décharge des derniers centimètres de déchets, opération qui ne peut se faire avec le grappin.

Au niveau des mesures de protection, l'analyse des risques qui avait été faite avait conduit entre autres à cette mesure de mettre un vitrage blindé dans la pelleuse ce qui a effectivement porté ses fruits, selon l'avis des experts de la Police scientifique de Zurich. Les vitres latérales n'étaient pas blindées ce qui a conduit à la coupure superficielle de la main du machiniste. Pour bci, la protection du personnel est prioritaire. Pour cette raison, bci explore toutes les pistes, techniques pour renforcer sa sécurité et organisationnelles pour réduire au maximum la présence de personnel dans la halle.

En ce qui concerne la communication, R. Luttenbacher a pris note des doléances des maires et indique que des améliorations sont effectivement nécessaires. Il confirme que les représentants des autorités communales de Bonfol et de Pfetterhouse étaient sur place l'heure après l'explosion. bci a également accueilli un journaliste de la radio locale RFJ, accompagné par M. Fischer, ce qui a conduit au fait que les premières informations étaient disponibles autour des 16h sur le site internet de RFJ.

S'agissant de l'état de santé actuel du machiniste, les effets se limitaient au phénomène du choc et à la coupure à la main.

R. Longet demande comment le personnel était suivi au niveau social suite à l'événement.

R. Luttenbacher répond que c'est effectivement un point important. Suite à un tel événement, les personnes qui sont présentes au moment de l'événement peuvent être choquées. Ces travailleurs sont de toute manière suivis par un médecin du travail. D'autre part, ils ont été informés dès que possible sur les investigations en cours par les responsables de bci et des deux consortiums. Un suivi psychologique a été proposé à toute l'équipe qui était sur place au moment de l'événement. Une discussion bilatérale entre le médecin du travail et chaque travailleur a eu lieu. Deux personnes ont accepté un suivi psychologie. Outre le machiniste, la deuxième personne était à la salle de commande lors de l'événement.

En réponse à la question « que fait le personnel depuis juillet ? », R. Luttenbacher indique qu'au niveau de bci, les collaborateurs ont des tâches de gestion de projet, la gestion de la STEP et la gestion de l'installation de traitement de l'air. Ces entités continuent à fonctionner normalement. Au niveau des consortiums, au sein du Groupement DIB, la période de vacances a permis d'apporter un palliatif à ce problème, sinon les collaborateurs sont essentiellement occupés à des tâches de suivi et de support des travaux de réparation. Au niveau de HIM, la situation est plus complexe puisque les travaux d'excavation sont totalement arrêtés. Toutefois, le 20 juillet, les autorités cantonales ont donné le feu vert pour conditionner les déchets qui se trouvaient encore sur le site ce qui a permis d'occuper le personnel durant un certain temps. Actuellement, il y a deux à trois personnes d'une entreprise sous-traitante de HIM pour assurer le piquet pendant la nuit et le week-end, les autres collaborateurs sont occupés sur d'autres chantiers de l'entreprise.

Ayant consulté le site internet de bci le jour de l'explosion, J.-L. Walther suggère à bci de mettre à jour leur site avec les informations relatives à l'explosion. En ce qui concerne le machiniste qui se trouvait dans la halle au moment de l'explosion, J.-L. Walther rappelle qu'il a été mentionné que la procédure normale prévoit que les pompiers prennent en charge les personnes pour les décontaminer afin qu'elles puissent ensuite être conduites à l'hôpital par l'ambulance. Selon les informations de J.-L. Walther, la personne concernée n'est par arrivée en ambulance. Le personnel de l'Hôpital du Jura à Porrentruy s'est posé des questions. J.-L. Walther souhaite avoir des éclaircissements par rapport à cet élément.

R. Luttenbacher répond que c'est effectivement un point à améliorer. La première préoccupation de bci et des consortiums était cette personne. Lorsqu'elle est sortie de la halle elle a été réceptionnée par son supérieur. La décision qui a été prise dans le feu de l'action était de lui poser des questions pour savoir si

elle ressentait des douleurs. Suite à cela, la décision a été prise de la transporter à l'Hôpital du Jura de Porrentruy pour un contrôle de routine. S'agissant de la question de la décontamination, à l'avenir bci devra évidemment respecter la procédure. Sans vouloir trouver des excuses, pour R. Luttenbacher, si l'on s'était rendu compte visuellement que la personne était couverte de déchets, elle aurait été décontaminée. Or, visuellement, le collaborateur ne portait aucune trace de déchet, il n'avait pas été en contact avec les déchets, uniquement avec l'atmosphère. Une autre preuve est que les habits du machiniste ont été rendus à bci qui les a mis à disposition de la Police scientifique de Zurich; celle-ci n'a pas jugé utile de les analyser. La décision de transporter le machiniste directement à l'hôpital a amené certains problèmes au niveau de l'Hôpital à Porrentruy. R. Luttenbacher a eu un contact avec la doctoresse responsable des services d'urgence le jour-même. bci est consciente que la procédure doit être respectée.

P. Bernhard demande s'il y a des informations concernant le réseau de surveillance de la qualité de l'air à proximité du site et sur la retombée des poussières, à savoir quel est le réseau, si bci a dû faire appel à un analyseur en continu et si bci a la possibilité de mettre en place des sondes. S'agissant de la transmission des résultats d'analyses par screening de 2009, il tient à mentionner qu'il est capable d'interpréter des résultats bruts et qu'il aimerait avoir plus d'éléments d'information. En ce qui concerne la décontamination, il faut savoir ce que l'on recherche et connaître la nature des déchets.

R. Longet rappelle que des réponses à certaines de ces questions ont déjà été apportées.

R. Luttenbacher souhaite brièvement revenir sur les différentes mesures de l'air. Des mesures de la qualité de l'air se font à la sortie de la cheminée en continu et en discontinu. Les résultats sont systématiquement publiés dans les RISER (www.bci-info.ch). Au niveau des immissions, les mesures (retombées des poussières, métaux lourds dans les poussières, COV) sont faites sur quatre stations, dont une installée sur le site de la décharge. Egalement sur le site de la DIB, un appareil FID mesure en continu le degré de pollution global de l'air.

J. Fernex rappelle que ce sujet a fait l'objet d'une présentation lors d'une récente séance de la CIS. Il passe un exemplaire du RISER 26/10 à M. Bernhard.

M. Forter comprend la réaction des collègues sur place qui ont pris le machiniste en charge pour l'amener à l'hôpital. En cas d'une situation plus grave, avec une personne qui a des blessures à la peau et du sang qui coule, comment sont faits la décontamination et le traitement médical ?

A. Aeby répond que tous les collaborateurs ont subi une formation de premiers secours et une partie d'entre eux une formation de « Betriebssanität » et ils peuvent donner les premiers soins. En cas de personne blessée qui ne peut sortir par ses propres moyens, il est fait appel aux pompiers qui la décontaminent et ensuite à l'ambulance qui la prend en charge.

4.2 Mesures de la qualité de l'air en cas d'événement

Par leur présentation, P. Moine et Ch. Demark du SDIS 68 expliquent pourquoi les spécialistes du SDIS 68 interviennent sur territoire suisse et donnent un aperçu de la méthode utilisée pour réaliser les mesures de la qualité de l'air.

Le SDIS 68 intervient en principe sur le territoire national français. Il est en charge de la lutte contre les risques chimique, radiologique et biologique. Tous les officiers sont des spécialistes du risque chimique. Sur la base d'un accord entre les Gouvernements jurassien et français, les spécialistes interviennent en cas d'événement sur la décharge de Bonfol aussi bien sur le territoire suisse que français. Les spécialistes du SDIS 68 sont en mesure de définir un niveau de danger afin que les responsables de l'intervention puissent rapidement disposer des informations, mais ils n'interviennent pas pour identifier les substances. Leur approche est « Réflexe et Réfléchi ».

En référence à l'arrêté préfectoral pour les pollutions, P. Bernhard souhaite savoir comment les SDIS 68 s'intercalent dans ce schéma d'alerte. P. Moine répond que le SDIS 68 intervient comme équipe de spécialistes en Suisse pour un problème bien identifié, sous les ordres des autorités suisses.

M. le Sous-Préfet d'Alkirch se félicite, aussi au nom du Préfet du Haut-Rhin, de la bonne collaboration dans le dossier de la DIB. Il est important qu'il y ait de multiples approches qui permettent de s'améliorer. Le dispositif mis en place l'amène à imaginer d'élaborer des scénarios d'entraide en mobilisant les forces du Territoire de Belfort et même du territoire allemand.

R. Longet remercie A. Charrier de cette conclusion importante. Etant donné le temps avancé, il propose de reporter la discussion relative à la visite du site de HIM à la prochaine séance.

5. Visite du site HIM à Biebesheim (D)

La discussion relative à ce point est reportée à la prochaine séance.

6. Divers, prochaines séances

R. Longet propose de tenir la prochaine séance en fonction de la disponibilité du rapport définitif de la Police scientifique de Zurich. Les dates de séances ci-après sont ensuite retenues :

- **Jeudi 28 octobre 2010**
- **Vendredi 3 décembre 2010.**

R. Longet clôt la séance à 12h40 et salue l'arrivée des réalisateurs du film accompli au nom de la CIS.

Présentation en première du film réalisé pour le compte de la CIS

R. Longet convie les membres à la première du film qui constitue une action majeure des missions d'informations de la Commission. Les membres lui avaient confié la tâche de suivre sa mise en œuvre. La tâche de R. Loget était également d'assurer la crédibilité. Le film permettra de passer en revue en 26 minutes les 50 ans d'histoire de la DIB.

S'agissant de l'avenir du film, des contacts seront pris par les réalisateurs qui s'approcheront des sociétés de télévision afin de voir si ces dernières seraient intéressées à ce film. Lors de la séance du mois de décembre, on aura certainement plus d'informations.

Pour le procès-verbal:
Kathrin Gschwind